

## UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE



Porté et animé par  
les Chambres d'agriculture de Bretagne,  
Agri Médiation Bretagne s'appuie sur une  
dynamique partenariale départementale  
et régionale, avec les banques,  
les centres de gestion, les syndicats agricoles,  
la MSA, les assurances,  
les organismes de services,  
de développement agricole  
et certaines coopératives.



Notre organisme respecte la Charte  
médiation de l'AMGAR  
(Association de Médiation pour les  
Groupes Agricoles et Ruraux),  
à l'origine du relais médiation.



Avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
«Développement agricole et rural»

## LES CONTACTS



Une cellule professionnelle à votre écoute,  
présente dans chaque département.

Chambres d'agriculture de Bretagne

► 02 23 48 27 11

► [agrimediation@bretagne.chambagri.fr](mailto:agrimediation@bretagne.chambagri.fr)

Des animateurs sont à l'écoute  
dans chaque département  
pour faire le point sur vos besoins,  
vous informer et organiser la médiation.

Création graphique : [www.mon-détailleur-coloire.com](http://www.mon-détailleur-coloire.com) - Impression MSA - Juin 2018



**LA MÉDIATION,  
une solution pour renouer  
la communication  
entre associés !**

**DES AGRICULTEURS MÉDIATEURS  
À VOTRE ÉCOUTE**

« Aujourd'hui le problème n°1 dans nos sociétés agricoles, ce sont les relations humaines... alors n'attendons pas d'avoir la boule au ventre pour aller bosser, il faut prendre le problème le plus tôt possible et accepter d'en parler à un tiers ! »

Olivier, agriculteur ayant bénéficié d'une médiation.

## Un accompagnement pour trouver entre associés, une solution partagée aux conflits

### ► Des agriculteurs médiateurs formés :

Lors des médiations, les agriculteurs, agricultrices ou retraité-e-s interviennent en binôme (un homme et une femme). Ils sont formé-e-s à la médiation, à la prise en compte des relations humaines et à la gestion des conflits.

### ► L'éthique de la médiation :

Une relation de confiance basée sur la confidentialité, l'écoute active, l'impartialité et le traitement équitable des personnes en conflit.

### ► La méthode privilégiée :

Avec cette méthode fondée sur l'écoute "empathique" ou bienveillante de chacune des personnes, les médiateurs font émerger des solutions envisagées par chaque partie, en lien avec leurs besoins.

## Les 2 modes d'écoute



Des temps d'écoute individuels pour que chacun puisse exprimer ce qu'il a sur le coeur.



Des temps de partage collectifs pour mieux se comprendre et trouver les solutions adaptées.

► **Où :**  
Dans un lieu neutre fixé avec les associés.

► **Durée :**  
Elle varie d'une à dix rencontres.

► **Tarifs et modalités :**  
Sur simple demande auprès de l'animateur de votre département.

AGRI  
MEDIATION  
B r e t a g n e

## Les 4 étapes de la médiation



### ► L'accord sur le désaccord

Chacun s'exprime, précise les faits, son ressenti, sa position. On s'accorde sur les positions de chacun et les points à traiter.



### ► La reconnaissance mutuelle

L'émergence des besoins profonds de chacun permet une meilleure compréhension mutuelle, la reprise des relations.



### ► La recherche de solutions

C'est une phase créative, ouverte sur des solutions variées. Les associés recherchent l'équilibre satisfaisant pour tous, en évaluant les différentes solutions proposées.



### ► La décision, l'accord

Les associés décident de la solution à retenir avec un engagement réciproque de chacun.

« Une médiation réussie, c'est de permettre aux personnes de se rapprocher, de dialoguer entre elles, pour qu'ensuite elles puissent aller de l'avant et prendre à nouveau des décisions ensemble pour l'entreprise. »

Pierre, agriculteur médiateur.

